

MUNICIPALITÉ DE LA PAROISSE DE LAC-AUX-SABLES

ORDRE DU JOUR SESSION RÉGULIÈRE DU 3 MARS 2008

Ouverture de l'assemblée

1. Adoption de l'ordre du jour
 2. Adoption des procès-verbaux
 3. Correspondance
- Période de question – Parole à l'assemblée
4. Rapport des comités – Inspecteur responsable du règlement sur les chiens – Rapport mensuel
 5. Trésorerie
 6. Adoption des comptes fournisseurs
 7. Engagement de crédits – Mars 2008
 8. Adoption du règlement 2008-475 pour le remboursement du coût du permis d'installation septique en vertu du respect de la politique relative à l'éloignement des systèmes non-étanches des installations septiques
 9. Croix-Rouge – Renouvellement de l'entente et autorisation de signataires
 10. Prêt de la salle municipale de Lac-aux-Sables – Bibliothèque municipale
 11. Prêt de la salle municipale de Lac-aux-Sables – Fabrique Paroisse de Saint-Rémi
 12. Service en sécurité incendie – Nomination d'un officier
 13. Service en sécurité incendie – Remboursement de frais
 14. Entente intermunicipale avec Notre-Dame-de-Montauban – Secteur Nord du Lac-Brûlé
 15. Adjudication de contrat – Confection plans & devis – construction garage municipal
 16. Appel d'offres – Construction d'un garage municipal
 17. Adjudication de contrat – Vente du cube 1987
 18. Limite de vitesse – Chemin du Lac-Huron
 19. Développement immobilier – Lac-Huron – Raymond Boucher
 20. Adhésion à la compétence 1 (transport) de la RGMRM
 21. Adhésion – Programme RECYC-FRIGO ENVIRONNEMENT
 22. Adjudication de contrat – Fourniture de 32 jardinières
 23. Demande d'aide financière Pacte rural – Bloc sanitaire mobile
 24. Mai, mois de l'arbre et des forêts – Nomination d'un responsable
 25. CPTAQ – Appui à la demande de Julien Gauthier
 26. Varia
 - 26.1 Entretien de la Place Julien-Rivard
 - 26.2 Transport Canada – Demande anti-sifflet rue Principale et route de la Traverse
 - 26.3 Kiosque PPVM – Appel de candidatures
 - 26.4 Mise aux normes du système de distribution d'eau potable – Demande de paiement n°8 et libération de retenue (5%)
 - 26.5 COMBEQ – Formation Q-2, r.8
 - 26.6 Congrès des Chefs en sécurité incendie – Mai 2008
 - 26.7 Demande d'autorisation pour l'utilisation des installations et des équipements de la municipalité pour le Festival des pompiers de la MRC de Mékinac
- Période de question – Parole à l'assemblée
27. Levée de l'assemblée

Province de Québec

***Municipalité de la Paroisse
de Lac-aux-Sables***

Séance régulière de ce conseil tenue à Lac-aux-Sables à l'heure ordinaire des séances ce troisième jour de mars deux mil huit (3 mars 2008) à la salle municipale de Lac-aux-Sables, 820, rue Saint-Alphonse.

À laquelle sont présents les membres du conseil :

Marius St-Amant, maire
Suzanne Béland, conseillère
Réal Marcotte, conseiller
Jacques Champagne, conseiller
Marielle Denis, conseillère
Yvon Bourassa, conseiller
Jean-Pierre Delisle, conseiller.

FORMANT QUORUM

Ouverture de l'assemblée

La session est ouverte à dix-neuf heures trente (19 h 30), sous la présidence de monsieur Marius St-Amant, maire. Madame Madeleine Hébert, secrétaire, agit à titre de secrétaire de l'assemblée.

1. Adoption de l'ordre du jour

2008-03-048 Il est proposé par Jean-Pierre Delisle appuyé par Marielle Denis et résolu à l'unanimité des conseillers (6), que le conseil adopte l'ordre du jour de la session du 3 mars 2008 en laissant le point **VARIA** ouvert.

ADOPTÉE

2. Adoption des procès-verbaux

CONSIDÉRANT que le procès-verbal de la session régulière du 4 février 2008 a été remis aux élus au moins quarante-huit (48) heures avant la présente session ;

CONSIDÉRANT que les membres du conseil reconnaissent l'avoir reçu et lu ;

2008-03-049 **EN CONSÉQUENCE**, il est proposé par Suzanne Béland appuyé par Réal Marcotte et résolu à l'unanimité des conseillers (6), que le procès-verbal de la session régulière du 4 février 2008 soit et est adopté, tel que rédigé.

ADOPTÉE

Forum citoyen Mauricien – Rencontre préparatoire

2008-03-050 Il est proposé par Jean-Pierre Delisle, appuyé par Suzanne Béland et résolu à l'unanimité des conseillers (6), que le conseil de la municipalité de la Paroisse de Lac-aux-Sables autorise monsieur Marius St-Amant, maire, madame Marielle Denis, conseillère et messieurs Jacques Champagne et Yvon Bourassa, conseillers à participer à la rencontre préparatoire pour le

Forum citoyen Mauricien qui se tiendra le 12 mars 2008 à la salle du conseil de Ste-Thècle. La municipalité assumera les frais de déplacement.

ADOPTÉE

3. Correspondance

CONSIDÉRANT le bordereau de correspondance numéro 03-03-2008 préparé par madame Nathalie Vallée, Directrice générale & Secrétaire-trésorière faisant état de la correspondance du mois ;

2008-03-051 **EN CONSÉQUENCE**, il est proposé par Yvon Bourassa, appuyé par Jacques Champagne et résolu à l'unanimité des conseillers (6), que le conseil municipal accepte le dépôt du Bordereau de correspondance numéro 03-03-2008.

ADOPTÉE

Période de question – Parole à l'assemblée

Début : 19 h 44

Fin : 20 h 00

4. Rapport des comités – Inspecteur responsable du règlement sur les chiens – Rapport mensuel

L'inspecteur responsable du règlement sur les chiens dépose le rapport des activités du mois de février 2008.

5. Trésorerie

6. Adoption des comptes fournisseurs

2008-03-052 Il est proposé par Marielle Denis, appuyé par Réal Marcotte et résolu à l'unanimité des conseillers (6), que les comptes présentés dans la liste suggérée des paiements automatiques au 29 février 2008 au montant de 31 501,78 \$ soient approuvés et payés.

Je soussignée, certifie par la présente qu'il y a des crédits suffisants pour les dépenses décrétées dans la liste des comptes au 29 février 2008.

Nathalie Vallée, g.m.a
Directrice générale & Secrétaire-trésorière

ADOPTÉE

7. Engagement de crédits – Mars 2008

2008-03-053 Il est proposé par Marielle Denis, appuyé par Jean-Pierre Delisle et résolu à l'unanimité des conseillers (6), que les engagements de crédits suivants soient adoptés :

Trousse de premiers soins – Entreprise	86,28 \$
Trousse de premiers soins – Camion	32,35 \$
Trousse de premiers soins – Garage	107,86 \$
Coupe-tuyau PVC compact avec biseauteur	970,87 \$
Pompe submersible et boyau 2 pouces	2 647,79 \$
2 Bunkers (habits de combat incendie)	2 697,00 \$
Total	6 542,15 \$

Il est de plus résolu d'affecter un montant de 1 299 \$ du surplus accumulé au poste Immo- Incendie (22-200-03-725) et aussi de transférer un montant de 3 619 \$ du poste 02-413-00-642 (Pièces & Acc.-Aqueduc) au poste 22-400-01-721 (Immo - Aqueduc & Égout)

ADOPTÉE

8. Adoption du règlement 2008-475 pour le remboursement du coût du permis d'installation septique en vertu du respect de la politique relative à l'éloignement des systèmes non-étanches des installations septiques

ATTENDU QUE le Lac aux Sables est la source d'eau brute pour le système de distribution d'eau potable de la municipalité;

ATTENDU le nombre grandissant de résidence de villégiature sur le territoire de Lac-aux-Sables et principalement dans le bassin versant du Lac aux Sables;

ATTENDU QUE la presque totalité de ces nouveaux bâtiments sont desservis par une installation septique;

ATTENDU QUE plus une installation septique est éloignée d'un plan d'eau, plus le temps de filtration est long avant de rejoindre le plan d'eau;

ATTENDU QUE le comité de réflexion pour la protection du Lac aux Sables et le comité consultatif en environnement ont étudié le dossier dans le cadre de ses travaux et en ont fait une recommandation;

ATTENDU l'article 92 de la *Loi sur les compétences municipales* qui permet à une municipalité d'établir un programme de réhabilitation de l'environnement;

ATTENDU QU'un avis de motion a été préalablement donné soit à la séance régulière de ce conseil tenue le 4 février 2008;

2008-03-054

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par Yvon Bourassa, appuyé par Suzanne Béland et résolu à l'unanimité des conseillers (6), que le conseil de la municipalité de la Paroisse de Lac-aux-Sables adopte le règlement ayant pour titre « Remboursement du coût du permis d'installation septique en vertu du respect de la politique relative à l'éloignement des systèmes non-étanches des installations septiques » et portant le numéro 2008-475 des règlements de la municipalité de la Paroisse de Lac-aux-Sables .

ADOPTÉE

9. Croix-Rouge – Renouvellement de l’entente et autorisation de signataires

ATTENDU que les municipalités locales doivent prendre des mesures pour assurer la protection des personnes et des biens contre les sinistres, conformément à plusieurs textes législatifs, comme la Loi sur la sécurité civile, la Loi sur les cités et villes, le Code municipal ;

ATTENDU que les municipalités locales sont les premières responsables de la gestion des intervention lors d’un sinistre ;

ATTENDU que la mission de la CROIX-ROUGE est, notamment, d’assister des individus, des groupes ou des communautés qui vivent des situations d’urgence en leur offrant une assistance humanitaire ;

ATTENDU que la CROIX-ROUGE, organisme à part entière du Mouvement international de la Croix-Rouge et du Croissant-Rouge, intervient selon les Règles régissant l’aide humanitaire (annexe B), conformément à ses principes fondamentaux et au code de conduite qu’elle a adopté ;

ATTENDU que la Croix-Rouge est un organisme humanitaire sans but lucratif possédant les ressources et l’expertise susceptibles d’aider et de supporter, à titre d’auxiliaire des pouvoirs publics, les municipalités locales, lors d’un sinistre mineur ou majeur et ce, selon la disponibilité de ses ressources humaines et matérielles ;

ATTENDU que la Croix-Rouge a une entente de partenariat avec le ministère de la Sécurité publique à titre d’auxiliaire des pouvoirs publics relativement à la préparation et à la mise en œuvre de services aux sinistrés lors de sinistre ;

ATTENDU que la Croix-Rouge a une entente avec le ministère de la Sécurité publique concernant la gestion de l’inventaire du matériel d’urgence appartenant au gouvernement du Québec et disponible en cas de sinistre pour aider une population sinistrée ;

ATTENDU la volonté de la MUNICIPALITÉ et de la CROIX-ROUGE de convenir d’une Entente écrite ;

2008-03-055 **EN CONSÉQUENCE**, il est proposé par Yvon Bourassa, appuyé par Marielle Denis et résolu à l’unanimité des conseillers (6), que le conseil de la municipalité de la paroisse de Lac-aux-Sables renouvelle pour une période de trois (3) ans, une entente avec la CROIX-ROUGE visant à établir les paramètres de collaboration entre la MUNICIPALITÉ et la CROIX-ROUGE en ce qui a trait à l’assistance humanitaire aux personnes sinistrées suite à un sinistre mineur ou majeur. Il est de plus résolu d’autoriser le maire et la Directrice générale & Secrétaire-trésorière à signer pour et au nom de la municipalité ladite entente.

ADOPTÉE

10. Prêt de la salle municipale de Lac-aux-Sables – Bibliothèque municipale

2008-03-056 Il est proposé par Réal Marcotte, appuyé par Suzanne Béland et résolu à l’unanimité des conseillers (6), que le conseil de la municipalité de la

paroisse de Lac-aux-Sables prête la salle municipale de Lac-aux-Sables gratuitement à la Bibliothèque municipale le samedi 5 avril 2008 pour la tenue d'une rencontre culturelle afin d'amasser des fonds pour le nouveau système de logiciels informatiques.

ADOPTÉE

11. Prêt de la salle municipale de Lac-aux-Sables – Fabrique Paroisse de Saint-Rémi

2008-03-057 Il est proposé par Jacques Champagne, appuyé par Marielle Denis et résolu à l'unanimité des conseillers (5), que le conseil de la municipalité de la Paroisse de Lac-aux-Sables prête la salle municipale de Lac-aux-Sables gratuitement à la Fabrique Paroisse Saint-Rémi le mardi 15 avril 2008 pour la tenue d'une soirée de retraite pour la zone Mékinac.

ADOPTÉE

12. Service en sécurité incendie – Nomination d'un officier

CONSIDÉRANT la recommandation du directeur du service incendie, monsieur Daniel Beaupré à l'effet de nommer monsieur Nicolas Hamelin officier;

2008-03-058 **EN CONSÉQUENCE**, il est proposé par Jean-Pierre Delisle, appuyé par Yvon Bourassa et résolu à l'unanimité des conseillers (6), que le conseil de la municipalité de la Paroisse de Lac-aux-Sables nomme monsieur Nicolas Hamelin, officier pour le Service sécurité incendie de la municipalité de la Paroisse de Lac-aux-Sables. La formation « Officier non-urbain » devra être suivie et réussie afin de maintenir le titre d'officier.

ADOPTÉE

13. Service en sécurité incendie – Remboursement de frais

CONSIDÉRANT que lors de l'incendie du 780-782, rue Principale, monsieur Daniel Beaupré a endommagé sa montre;

CONSIDÉRANT que l'article 10 du règlement 93-250 concernant l'établissement d'un service de la protection contre l'incendie composé de pompiers à temps partiel, dans la municipalité de Lac-aux-Sables, stipule que le conseil d'engage à défrayer le coût des vêtements endommagés lors d'une intervention;

2008-03-059 **EN CONSÉQUENCE**, il est proposé par Marielle Denis, appuyé par Suzanne Béland et résolu à l'unanimité des conseillers (6), que le conseil de la municipalité de la Paroisse de Lac-aux-Sables rembourse un montant de 112,85 \$ à monsieur Daniel Beaupré en dédommagement pour sa montre.

ADOPTÉE

14. Entente intermunicipale avec Notre-Dame-de-Montauban – Secteur Nord du Lac-Brûlé

CONSIDÉRANT que le secteur nord du Lac-Brûlé est accessible par le territoire de la municipalité de Notre-Dame-de-Montauban;

CONSIDÉRANT que les article 569 et suivants du Code municipal (L.R.Q., c. C-27.1) permettent aux municipalités de conclure une entente relative à la fourniture de service;

2008-03-060

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par Yvon Bourassa, appuyé par Réal Marcotte et résolu à l'unanimité des conseillers (6), que le conseil de la municipalité de la Paroisse de Lac-aux-Sables demande à la municipalité de Notre-Dame-de-Montauban de conclure une entente relativement à la fourniture de service pour la protection incendie pour le secteur nord du Lac-Brûlé et autorise le maire et la Directrice générale & Secrétaire-trésorière à signer ladite entente pour et au nom de la municipalité.

ADOPTÉE

15. Adjudication de contrat – Confection plans & devis – construction garage municipal

CONSIDÉRANT que la municipalité avait demandé des soumissions sur invitation pour la confection de plans & devis pour la construction d'un garage municipal;

CONSIDÉRANT que trois (3) soumissionnaires ont déposé une offre de service, soit :

Nom du soumissionnaire	Montant
Régis Côté & ass. (Jean-Louis Déry architectes)	7 500,00 \$
Art & Tech Architecture	1 575,00 \$
Sylvie Rainville et Michel Pellerin Architectes	12 800,00 \$

CONSIDÉRANT que le conseil municipal désire finalement faire une demande de projet clé en main pour la construction du garage;

2008-03-061

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par Jean-Pierre Delisle, appuyé par Réal Marcotte et résolu à l'unanimité des conseillers (6), que le conseil de la municipalité de la Paroisse de Lac-aux-Sables rejette les soumissions pour la confection de plans & devis pour la construction d'un garage municipal.

ADOPTÉE

16. Appel d'offres – Construction d'un garage municipal

2008-03-062

Il est proposé par Jacques Champagne, appuyé par Marielle Denis et résolu à l'unanimité des conseillers (6), que le conseil de la municipalité de la Paroisse de Lac-aux-Sables demande des soumissions sur invitation pour un projet clé en main pour la construction d'un garage de 40 pieds x 40 pieds, aux firmes suivantes :

- Fermco ;
- Maison Laprise ;
- Freneco.

Les soumissions seront reçues au bureau municipal au plus tard le 28 mars 2008 à 11 h, heure prévue pour l'ouverture des soumissions.

ADOPTÉE

17. Adjudication de contrat – Vente du cube 1987

CONSIDÉRANT que le conseil avait demandé des offres pour la vente du camion cube 1987;

CONSIDÉRANT les soumissions reçues, soit :

Soumissionnaires	Montant
Machineries Lourdes Montauban	375 \$
Pierre Genest	351 \$

2008-03-063 **EN CONSÉQUENCE**, il est proposé par Yvon Bourassa, appuyé par Marielle Denis et résolu à l'unanimité des conseillers (6), que le conseil de la municipalité de la Paroisse de Lac-aux-Sables accepte l'offre de Machineries Lourdes Montauban de 375 \$ pour la vente du cube 1987. Il est de plus résolu d'autoriser madame Nathalie Vallée, Directrice générale & Secrétaire-trésorière à signer tous les documents requis pour l'exécution de la présente résolution.

ADOPTÉE

18. Limite de vitesse – Chemin du Lac-Huron

CONSIDÉRANT la demande des gens du secteur du Lac-Huron à l'effet de réduire la vitesse ;

CONSIDÉRANT que l'article 626 du Code de sécurité routière accorde le pouvoir à la municipalité de fixer la vitesse minimale ou maximale des véhicules routiers dans son territoire ;

2008-03-064 Marielle Denis donne un avis de motion que lors de la prochaine assemblée, ou lors de toute assemblée subséquente, le conseil étudiera et adoptera s'il y a lieu, un règlement modifiant la limite de vitesse sur le chemin du Lac-Huron.

19. Développement immobilier – Lac-Huron – Raymond Boucher

CONSIDÉRANT les demandes de monsieur Raymond Boucher à l'effet de prolonger les réseaux d'aqueduc et d'égout jusqu'à son nouveau développement domiciliaire en bordure du Lac Huron ainsi que la possibilité de prendre en charge l'entretien du chemin ;

2008-03-065 **EN CONSÉQUENCE**, il est proposé par Jean-Pierre Delisle, appuyé par Suzanne Béland et résolu à l'unanimité des conseillers (6), que le conseil de la municipalité de la Paroisse de Lac-aux-Sables informe monsieur Raymond Boucher que la municipalité n'envisage pas pour l'instant de prolonger ses réseaux au-delà de la voie ferrée sur le chemin du Lac-Huron. En ce qui regarde la prise en charge du chemin, la municipalité est actuellement à préparer un projet de règlement établissant les normes. Monsieur Boucher sera informé de ces dernières suite à l'adoption du règlement.

ADOPTÉE

20. Adhésion à la compétence 1 (transport) de la RGMRM

ATTENDU que la RGMRM a instauré un service intermunicipal d'enlèvement et de transport des matières résiduelles (compétence 1) ;

ATTENDU la présentation faite aux représentants des municipalités locales par les représentants de la RGMRM le 18 décembre 2007 concernant l'adhésion à la compétence 1(transport) ;

ATTENDU les avantages économiques que peut représenter l'optimisation des routes de collecte des matières résiduelles dans un contexte de regroupement au sein de la RGMRM ;

ATTENDU que, pour des raisons d'efficacité, la RGMRM souhaite qu'à compter de 2009 les municipalités qui désirent recourir au service de la RGMRM pour la collecte des matières résiduelles adhèrent à la compétence 1 (transport) plutôt que de recourir à des ententes de services telles qu'actuellement ;

ATTENDU que la RGMRM a réalisé une étude qui démontre qu'il serait économiquement et environnementalement avantageux d'utiliser le gaz naturel comme combustible dans les camions de collecte de matières résiduelles;

ATTENDU que l'utilisation du gaz naturel comme combustible dans les camions de collecte de matières résiduelles sera économiquement rentable que si la « flotte » est composée de 40 véhicules ;

ATTENDU que la transformation de la « flotte » de camions de collecte des matières résiduelles nécessite de la RGMRM ainsi que les municipalités locales de son territoire d'inclure dans leur cahier de charges, lors des appels d'offres pour la collecte et le transport des matières résiduelles (déchets et recyclage), une clause obligeant les transporteurs à utiliser des camions alimentés au gaz naturel ;

ATTENDU que la RGMRM désire connaître l'intérêt des municipalités locales sur son territoire à adhérer à la compétence 1 (transport);

ATTENDU que la RGMRM souhaite également connaître l'orientation des municipalités locales sur son territoire au projet d'utilisation du gaz naturel comme combustible dans les camions de collecte de matières résiduelles afin de juger de la pertinence de poursuivre ce projet ;

2008-03-066 **EN CONSÉQUENCE**, il est proposé par Jacques Champagne, appuyé par Réal Marcotte et résolu à l'unanimité des conseillers (6), que la municipalité de la Paroisse de Lac-aux-Sables avise la Régie de gestion des matières résiduelles de la Mauricie, qu'elle souhaite adhérer à la compétence 1 (transport) à la fin de son présent contrat de collecte et transport des ordures ménagères.

ADOPTÉE

21. Adhésion – Programme RECYC-FRIGO ENVIRONNEMENT

2008-03-067 Il est proposé par Jean-Pierre Delisle, appuyé par Marielle Denis et résolu à l'unanimité des conseillers (6), que le conseil de la municipalité de la paroisse de Lac-aux-Sables adhère au programme RECYC-FRIGO

ENVIRONNEMENT. Il est de plus résolu d'autoriser la Directrice générale & Secrétaire-trésorière à signer tous les documents requis pour l'exécution de la présente résolution.

ADOPTÉE

22. Adjudication de contrat – Fourniture de 32 jardinières

CONSIDÉRANT que le conseil municipal avait demandé des soumissions sur invitation pour la fourniture de 32 jardinières;

CONSIDÉRANT les soumissions reçues à savoir :

Soumissionnaires	Montant
Paysagiste Claudette Piché	1 621,42 \$
Centre Jardin Multi-Fleurs	1 372,56 \$
Bulbi-Serres enr.	1 444,80 \$

2008-03-068 **EN CONSÉQUENCE**, il est proposé par Yvon Bourassa, appuyé par Marielle Denis et résolu à l'unanimité des conseillers (6), que le conseil de la municipalité de la paroisse de Lac-aux-Sables accorde le contrat de fourniture de 32 jardinières à Centre jardin Multi-Fleurs pour un montant de 1 372,56 \$.

ADOPTÉE

23. Demande d'aide financière Pacte rural – Bloc sanitaire mobile

2008-03-069 Il est proposé par Marielle Denis, appuyé par Yvon Bourassa et résolu à l'unanimité des conseillers (6), que la municipalité de la Paroisse de Lac-aux-Sables dépose un projet de 8 500,00 \$ dans le cadre du pacte rural pour la confection d'un bloc sanitaire public.

ADOPTÉE

24. Mai, mois de l'arbre et des forêts – Nomination d'un responsable

2008-03-070 Il est proposé par Réal Marcotte, appuyé par Jacques Champagne et résolu à l'unanimité des conseillers (6), que le conseil de la municipalité de la Paroisse de Lac-aux-Sables proclame le mois de mai, « **Mois de l'arbre et des forêts** » et nomme Marius St-Amant comme responsable pour la distribution des plants et pour prendre possession de ces derniers, à la pépinière de Grandes-Piles, le mercredi 14 mai 2008. La municipalité défraiera les frais de déplacement.

ADOPTÉE

25. CPTAO – Appui à la demande de Julien Gauthier

ATTENDU que le lot visé par la présente demande n'est pas cultivé et n'est pas une érablière;

ATTENDU que la situation géographique se porte bien à l'utilisation que souhaite en faire le propriétaire même si d'autres endroits sont disponibles sur le territoire en zone blanche ;

ATTENDU que l'autorisation ici demandée n'aura aucun impact négatif sur les activités agricoles existantes du lot visé par la demande ou des lots voisins ;

ATTENDU que la proximité des résidences voisines ne représente pas un obstacle et que la demande n'augmentera pas cette difficulté;

ATTENDU que la distance qui sépare les bâtiments agricoles les plus près du terrain visé par la demande, il n'y aura aucun impact négatif sur l'homogénéité de l'exploitation agricole du territoire;

ATTENDU que la présente demande n'aura aucun impact négatif sur la préservation pour l'agriculture des ressources eau et sol sur le territoire de la municipalité et dans la région;

ATTENDU que la présente demande ne diminuera pas de façon significative la constitution de propriétés foncières dont la superficie est suffisante pour y pratiquer l'agriculture;

ATTENDU que la présente demande est conforme à la réglementation municipale actuellement en vigueur;

2008-03-071 **EN CONSÉQUENCE**, il est proposé par Réal Marcotte, appuyé par Jean-Pierre Delisle et résolu à l'unanimité des conseillers (6), que le conseil de la municipalité de la Paroisse de Lac-aux-Sables approuve et appuie la demande d'autorisation déposée par M. Julien Gauthier auprès de la CPTAQ.

ADOPTÉE

26. Varia

26.1 Entretien de la Place Julien-Rivard

2008-03-072 Il est proposé par Marielle Denis, appuyé par Jacques Champagne et résolu à l'unanimité des conseillers (6), que le conseil de la municipalité de la Paroisse de Lac-aux-Sables accorde le contrat d'entretien de la Place Julien-Rivard, l'ajout de paillis et l'aménagement de la plate-bande de la salle municipale de Hervey-Jonction à Bulbi-Serres pour un montant global de 9 682,06 \$ incluant les taxes.

ADOPTÉE

26.2 Transport Canada – Demande anti-sifflet rue Principale et route de la Traverse

2008-03-073 Il est proposé par Yvon Bourassa, appuyé par Suzanne Béland et résolu à l'unanimité des conseillers (6), que le conseil de la municipalité de la Paroisse de Lac-aux-Sables demande à Transport Canada d'appliquer un anti-sifflet pour les passages à niveau situés sur la rue principale et la route de la Traverse.

ADOPTÉE

26.3 Kiosque PPVM – Appel de candidatures

2008-03-074

Il est proposé par Réal Marcotte, appuyé par Jean-Pierre Delisle et résolu à l'unanimité des conseillers (6), que le conseil de la municipalité de la Paroisse de Lac-aux-Sables demande un appel de candidatures pour quatre (4) postes au kiosque touristique du parc de la Pointe du Vieux Moulin. Les candidats doivent être âgés de plus de 16 ans. Les curriculum vitae seront reçus au bureau municipal jusqu'au 27 mars 2008.

ADOPTÉE

26.4 Mise aux normes du système de distribution d'eau potable – Demande de paiement n°8 et libération de retenue (5%)

CONSIDÉRANT la demande de paiement n° 8 de l'Entrepreneur Continental Division de DJL inc. pour les travaux exécutés jusqu'au 18 février 2008 en plus de libérer la retenue à 5 %;

2008-03-075

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par Jacques Champagne, appuyé par Marielle Denis et résolu à l'unanimité des conseillers (6), que le conseil de la municipalité de la Paroisse de Lac-aux-Sables accepte la demande de paiement n° 8 de l'Entrepreneur Continental Division de DJL Inc. conformément à la recommandation de la firme Dessau dans la lettre datée du 29 février 2008, et verse un montant de 131 644,20 \$ incluant toutes les taxes et ce, incluant la balance de la retenue de 5 %.

ADOPTÉE

26.5 COMBEO – Formation Q-2, r.8

2008-03-076

Il est proposé par Marielle Denis, appuyé par Jacques Champagne et résolu à l'unanimité des conseillers (6), que le conseil de la municipalité de la Paroisse de Lac-aux-Sables autorise l'inspecteur en bâtiment et en environnement à participer à la formation sur le Q-2, r.8 qui se tiendra à St-Jean-sur-Richelieu les 27 et 28 mars prochain. La municipalité défraiera les frais d'inscription de 400,71 \$, les frais de séjour et de déplacement.

ADOPTÉE

26.6 Congrès des Chefs en sécurité incendie – Mai 2008

2008-03-077

Il est proposé par Yvon Bourassa, appuyé par Marielle Denis résolu à l'unanimité des conseillers (6), que le conseil de la municipalité de la Paroisse de Lac-aux-Sables autorise le directeur incendie, M. Daniel Baupré à participer au congrès de l'Association des chefs en sécurité incendie du Québec (ACSIQ) qui se tiendra du 17 au 20 mai 2008. La municipalité assumera les frais d'inscription au montant de 321,69\$ ainsi que les frais de séjour et de déplacement.

ADOPTÉE

26.7 Demande d'autorisation pour l'utilisation des installations et des équipements de la municipalité pour le Festival des pompiers de la MRC de Mékinac

2008-03-078

Il est proposé par Marielle Denis, appuyé par Jacques Champagne d'accepter l'utilisation du parc Louis-Philippe Fugère ainsi que le chalet, le stationnement du terrain de jeux situé près de la rue Genest, ainsi que les équipements de la municipalité pouvant servir à aider le Service en Sécurité Incendie de Lac-aux-Sables pour l'organisation du prochain festival des pompiers de la MRC de Mékinac qui se tiendra du 25 au 27 juillet 2008.

ADOPTÉE

Période de question – Parole à l'assemblée

Début : 20 h 41
Fin : 20 h 51

CERTIFICAT DE DISPONIBILITÉ DE CRÉDITS

(Article 961, Code Municipal du Québec)

Je soussignée, Nathalie Vallée, Directrice générale & Secrétaire-trésorière de la municipalité de la Paroisse de Lac-aux-Sables, certifie que la municipalité dispose des crédits suffisants pour les fins auxquelles les dépenses sont listées, approuvées et ou projetées par le conseil municipal.

Nathalie Vallée g.m.a.,
Directrice générale & Secrétaire-trésorière

27. Levée de l'assemblée

2008-03-079

Les sujets à l'ordre du jour ayant tous été épuisés, il est proposé par Réal Marcotte, appuyé par Marielle Denis et résolu à l'unanimité des conseillers (6), que la séance soit levée à 20 h 52.

ADOPTÉE

M. Marius St-Amant,
Maire

Mme Madeleine Hébert,
Secrétaire